

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Nom du produit:** Propylene Glycol 20% USP Grade  
**Synonymes:** alliance chemical, propane-1,2-diol  
**Numéro CAS:** 57-55-6  
**Qualité/Pureté:** USP  
**Type de produit:** Glycols  
**Usage du produit:** Usage industriel, de fabrication ou de laboratoire  
**Fabricant/Fournisseur:** Alliance Chemical, 204 South Edmond St, Taylor, Texas 76574  
**Renseignements:** 512-365-6838 | www.alliancechemical.com  
**Urgence:** CHEMTEL - 800-255-3924 (24 Hours/Day, 7 Days/Week)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Mention d'avertissement:** Non classé

**Pictogrammes SGH:**

Aucun attribué

**Mentions de danger:**

Not Classified	Non classé comme dangereux selon le SGH d'après les données disponibles.
----------------	--

**Conseils de prudence:**

Not Classified	Aucun conseil de prudence SGH spécifique requis.
----------------	--

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	% EN POIDS	NO CAS	EINECS# / ELINCS#	FORMULE	MASSE MOLÉCULAIRE
Propylene Glycol	20%	57-55-6	200-338-0	C <sub>3</sub> H <sub>8</sub> O <sub>2</sub>	76.09 g/mol
Eau	80%	7732-18-5	231-791-2	H <sub>2</sub> O	18.02 g/mol

## 4. PREMIERS SOINS

<b>Yeux</b>	Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Peau</b>	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Laver avec du savon. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
<b>Inhalation</b>	Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, une poudre chimique sèche ou du CO <sub>2</sub> . Employer des moyens adaptés aux circonstances locales.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau plein, car il peut disperser et propager l'incendie.
<b>Équipement de protection</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.
<b>Produits de combustion</b>	Peut inclure des oxydes de carbone et d'autres fumées toxiques. Voir la section 10.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Utiliser l'EPI décrit à la section 8. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres.
Environnement	Empêcher les fuites ou déversements d'atteindre les drains, égouts ou cours d'eau.
Confinement et nettoyage	Absorber avec un matériau inerte. Recueillir dans un contenant approprié pour déchets. Éliminer conformément à la réglementation applicable.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention sécuritaire	Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Entreposage sécuritaire	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10). Maintenir les contenants hermétiquement fermés.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Mesures d'ingénierie:** Utiliser une ventilation adéquate. Prévoir des douches oculaires et des douches de sécurité accessibles aux zones d'utilisation.

**Limites d'exposition professionnelle:**

Aucune limite d'exposition professionnelle établie.

Yeux	Porter des lunettes de sécurité chimique ou un écran facial.
Peau	Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection.
Inhalation	Utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation survient.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide limpide et incolore
Odeur	Caractéristique
pH	Non disponible
Point de fusion	-59°C
Point d'ébullition	188°C
Point d'éclair	104°C (pure)
Pression de vapeur	Non disponible
Densité relative	1.012
Solubilité	Fully miscible with water
Formule moléculaire	C <sub>3</sub> H <sub>8</sub> O <sub>2</sub>
Masse moléculaire	76.09 g/mol

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Réactions dangereuses	Aucune dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Chaleur, étincelles, flammes nues et matières incompatibles.
Matières incompatibles	Strong oxidizing agents, strong acids, strong bases.
Produits de décomposition	May produce carbon oxides and other toxic fumes when heated to decomposition.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Toxicité aiguë:** Voir la section 2 pour la classification de danger SGH.

<b>IARC</b>	Non inscrit comme cancérogène.
<b>NTP</b>	Non inscrit comme cancérogène.
<b>OSHA</b>	Non inscrit comme cancérogène.

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

<b>Écotoxicité</b>	Données non disponibles. Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Persistance</b>	Non disponible
<b>Bioaccumulation</b>	Non disponible
<b>Mobilité dans le sol</b>	Non disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Ne pas rejeter dans les drains ou les cours d'eau.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>US DOT</b>	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
<b>IMDG</b>	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
<b>IATA/ICAO</b>	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
<b>Polluant marin</b>	Non

## 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

<b>Inventaire TSCA</b>	Tous les ingrédients figurent à l'inventaire actif du TSCA.
<b>California Prop 65</b>	Consulter la liste de la California Proposition 65 pour le statut actuel.
<b>SARA 311/312</b>	Voir la section 2 pour les classifications de danger.
<b>SARA 313</b>	Consulter l'inventaire des rejets toxiques de l'EPA pour le statut d'inscription actuel.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Date de révision:** 2026-03-31

**Avis de non-responsabilité:** Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exacts à la date de publication. Ils concernent uniquement le produit spécifiquement identifié et ne visent pas son utilisation en combinaison avec d'autres matières. ALLIANCE CHEMICAL N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. ALLIANCE CHEMICAL N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE, BLESSURE, DOMMAGE OU DÉPENSE DÉCOULANT DE LA MANUTENTION, DE L'ENTREPOSAGE, DE L'UTILISATION OU DE L'ÉLIMINATION DE CE PRODUIT.